

## **Conseil d'administration**

Session annuelle Rome, 18-22 juin 2018

Distribution: générale Point 1 de l'ordre du jour

Date: 15 juin 2018 WFP/EB.A/2018/1/2/Rev.3

Original: anglais Adoption de l'ordre du jour

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (https://executiveboard.wfp.org).

## Ordre du jour provisoire annoté

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2018. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

## 2. Élection aux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur

Le Conseil élit des membres au Bureau pour remplacer les représentants ayant cessé leurs fonctions en son sein.

Conformément à l'article XII de son Règlement intérieur et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

Débat de haut niveau sur le Sahel, y compris une allocution liminaire de Son Excellence Monsieur Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger, en sa qualité de Président du G5 Sahel

Ce segment sera l'occasion d'examiner la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au Sahel et les mesures prises pour mettre en œuvre des solutions durables dans la région.

#### 3. Introduction liminaire du Directeur exécutif

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté. Après cet exposé, l'invité d'honneur prendra la parole.

Déclaration de Son Altesse Royale, la Princesse Haya Bint Al Hussein, messagère de la paix des Nations Unies et présidente de la Cité humanitaire internationale

## 4. Rapports annuels

## a) Rapport annuel sur les résultats de 2017

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2017 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

## b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2017

Le Rapport annuel du Bureau de la déontologie est soumis au Conseil **pour examen**. Le rapport décrit le travail mené par le Bureau de la déontologie entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseigne sur les activités entreprises.

#### c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman pour 2016

Le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman est soumis au Conseil **pour examen**. Le rapport décrit le travail mené par le Bureau de l'Ombudsman entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseigne sur les activités entreprises.

#### 5. Questions de politique générale

- a) <u>Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé</u> (2018-2021) RETIRÉ
- b) Politique sur le rôle du PAM en milieu urbain RETIRÉ

#### c) Cadre de contrôle

Comme l'a demandé le Conseil à sa session annuelle de 2017, le Secrétariat présente un cadre de contrôle, en tenant compte des évolutions organisationnelles de ces dernières années dans ce domaine. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

## d) Point sur la feuille de route intégrée

Suite à l'approbation de la feuille de route intégrée à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2016, le Secrétariat présente un point sur la mise en œuvre de ses différents volets et rend compte des progrès accomplis ainsi que des éventuels ajustements à apporter. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

#### e) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective

Ce document offre une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signale les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et met en lumière les incidences pour ce dernier. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

f) Deuxième compte rendu et échange de vues sur le Rapport du Secrétaire général intitulé Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030

Suite à la demande formulée par le Bureau à sa réunion du 26 avril 2018, les membres du Conseil auront une deuxième occasion d'échanger leurs vues. Par ailleurs, des informations actualisées leur seront communiquées par le Secrétariat du PAM sur le Rapport du Secrétaire général intitulé Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce point de l'ordre du jour est présenté au Conseil **pour examen**.

g) Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020)<sup>1</sup>

Lorsqu'il a approuvé la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) à sa session annuelle de 2015, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise en œuvre lui soit communiqué tous les ans. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

h) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida\*

Ce document fait le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (WFP/EB.2/2010/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrit également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

## 6. Ressources, questions financières et budgétaires

a) Comptes annuels vérifiés de 2017

Les comptes annuels vérifiés présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2017. Ils comportent également une analyse de l'Auditeur externe sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Nomination de trois membres du Comité d'audit

Le mandat de trois membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2018, un jury a été établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres. Les recommandations contenues dans ce document sont soumises au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce point sera examiné durant la session.

<sup>\*</sup> Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

# c) <u>Utilisation des réserves du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes</u>

En 2017, le solde du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes a nettement augmenté, en grande partie à cause du niveau élevé des fonds reçus. Le Secrétariat soumet au Conseil, **pour approbation**, des propositions relatives à l'utilisation de ce solde.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

# d) <u>Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017)</u>

Ce rapport porte sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé et couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Le document présente également au Conseil, **pour approbation**, une proposition de relèvement exceptionnel du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres grâce aux réserves du PAM.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

#### e) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrit les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## f) Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspectrice générale sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2017, étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce rapport est présenté en même temps qu'une Note du Directeur exécutif. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen.** 

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## g) Rapport de l'Auditeur externe sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires et réponse de la direction du PAM aux recommandations

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe portant sur les pertes liées aux approvisionnements alimentaires. L'audit avait essentiellement pour objectifs de: i) recenser et quantifier si possible toutes les pertes, de quelque nature que ce soit, liées aux approvisionnements alimentaires du PAM, depuis la détermination de l'assortiment alimentaire jusqu'à la consommation finale; ii) examiner les mécanismes d'identification, d'analyse et de compte rendu relatifs aux pertes liées aux approvisionnements alimentaires; et iii) analyser l'efficacité des mesures mises en place pour prévenir et atténuer ces pertes. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le

rapport est également présentée. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

h) Rapport de l'Auditeur externe sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence et réponse de la direction du PAM aux recommandations

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe portant sur la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence. L'audit avait essentiellement pour objectifs de déterminer: i) si la gouvernance des ressources déployées en situation d'urgence est maîtrisée et fait l'objet de mesures de contrôle interne spécifiques; ii) si le PAM est en mesure de maîtriser, dans un contexte de multiplication des opérations d'urgence et d'allongement de leur durée, le niveau de ressources à allouer au lancement et à la clôture d'une opération; et iii) si les mécanismes opérationnels permettant de faciliter le déploiement au lancement et la réduction des moyens au moment de la désactivation sont efficaces. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Les deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

Ce rapport récapitule les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations de l'Auditeur externe. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

- Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.
- j) <u>Point sur l'application de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale s'agissant du relèvement de l'âge réglementaire de départ à la retraite des membres du personnel du PAM</u>

À sa réunion du 27 mars 2018, le Bureau du Conseil d'administration a demandé au Secrétariat du PAM de lui faire un point sur les mesures prises s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale par le PAM. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

- Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.
- k) Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général)\*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce rapport est présenté au Conseil **pour information**. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues de gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## 7. Rapports d'évaluation

a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2017 et réponse de la direction

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire pour 2012-2017, et réponse de la direction

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examine la qualité de la politique du PAM en matière de protection humanitaire, approuvée en 2012, ses modalités d'exécution et ses résultats. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Rapport succinct de l'évaluation des politiques du PAM relatives aux principes humanitaires et à l'accès aux populations à des fins humanitaires, et réponse de la direction

L'évaluation porte sur trois documents de politique générale: "Principes humanitaires", approuvé en 2004; "Note sur l'accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM", approuvé en 2006; et "Rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire", approuvé en 2010. Elle prend en compte les tout derniers documents de synthèse du PAM sur ces questions, et apporte des éléments factuels étayant l'engagement renouvelé du PAM à l'égard de ces politiques. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

d) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine (2012–mi-2017) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

e) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

Ce document est un rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

WFP/EB.A/2018/1/2/Rev.3 7

## 8. Questions opérationnelles

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

- Afghanistan (2018-2022)
- État plurinational de Bolivie (2018-2022)
- Égypte (2018-2023)
- Kenya (2018-2023)
- Philippines (2018-2023)
- b) Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018–2022)

Pour répondre à la demande du Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2017, et réitérée à sa première session ordinaire de 2018, le Secrétariat présente un point complet sur ce plan stratégique de pays **pour examen**.

c) Révisions des plans stratégiques de pays provisoires de transition et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par correspondance

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des révisions suivantes de plans stratégiques de pays provisoires de transition et des augmentations budgétaires correspondantes, dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République dominicaine (janvier-décembre 2018)
- ➤ Haïti (1<sup>er</sup> janvier-30 juin 2018)
- Népal (janvier-décembre 2018)

#### 9. Questions d'organisation et de procédure

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019\*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2018-2019 est présentée **pour information**.

#### 10. Questions d'administration et de gestion

a) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Conformément à une procédure adoptée en 2012, les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

b) Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017\*

Le Directeur exécutif présente au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

WFP/EB.A/2018/1/2/Rev.3 8

## c) Point sur l'achat de produits alimentaires<sup>1</sup>

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport périodique, soumis **pour information**, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

## d) <u>Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures)</u>\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2017. Ce rapport indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

## e) Rapport sur la sécurité\*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2017, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

#### 11. Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2018 lui est soumis **pour approbation**.

#### 12. **Questions diverses**

## Séance spéciale en hommage à M. William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations

À la demande du Bureau, cette séance spéciale sera l'occasion de rendre hommage à M. Swing pour sa carrière et les services exemplaires rendus au cours des dernières décennies dans les domaines de la diplomatie, des affaires humanitaires et des migrations.

## Rapport sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM\*

Un rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM est présenté au Conseil **pour information**.

Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM\*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

9

Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM\*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

## 13. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.